

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 août 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227482010

Accorder à EBI Envirotech inc. un contrat d'une durée de vingt-quatre mois pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant une option de renouvellement d'une période additionnelle de douze mois - Dépense totale: 2 518 891,12 \$ (contrat: 2 099 075,93 \$, contingences: 419 815,19 \$) - Appel d'offres public 22-19130 - (1 soumissionnaire)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227482010

Accorder à EBI Envirotech inc. un contrat d'une durée de vingt-quatre mois pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant une option de renouvellement d'une période additionnelle de douze mois - Dépense totale: 2 518 891,12 \$ (contrat: 2 099 075,93 \$, contingences: 419 815,19 \$) - Appel d'offres public 22-19130 - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 10 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour le pompage de résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

D'entrée de jeu, les personnes-ressources ont expliqué que ces travaux s'inscrivent dans le cadre des opérations régulières d'entretien annuel des équipements. Elles ont ensuite décrit brièvement la nature des travaux. Comme l'ont expliqué les invités, la Direction de l'épuration des eaux usées doit louer différents types d'équipements mobiles spécialisés avec opérateurs et aides-opérateurs pour effectuer ces travaux. Les besoins étant variés, il ne serait pas économique pour la Ville, à leur avis, d'acquérir et d'opérer ces équipements, c'est pourquoi il est préférable d'en faire la location.

L'appel d'offres associé au processus d'octroi de ce contrat a été publié le 9 mars 2022 et s'est échelonné sur une période de trente-trois (33) jours durant laquelle un (1) seul addenda a été émis. Alors que huit (8) entreprises ont pris le cahier des charges, une seule d'entre elles a déposé une soumission. Les raisons de désistements évoquées révèlent notamment que les autres entreprises n'étaient pas en mesure de fournir les services demandés, qu'elles avaient des engagements dans d'autres projets et qu'elles manquaient de temps pour étudier l'appel d'offres et préparer la soumission.

L'analyse de la seule soumission montre un écart de 7,04 % en faveur de la Ville entre le prix soumis par *EBI Envirotech inc.* et l'estimation réalisée. De plus, cette entreprise se démarque par la qualité de son travail. Il est donc recommandé de lui octroyer le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage.

Les commissaires ont ensuite demandé au Service si une démarche de négociation avait été faite avec l'entreprise puisqu'elle était la seule soumissionnaire conforme. Les invités ont expliqué que la loi ne permet pas une telle négociation lorsque l'écart est en faveur de la Ville. Les informations fournies par les personnes invitées ont été à la satisfaction de la Commission, qui n'a pas jugé nécessaire d'obtenir des clarifications supplémentaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres. ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227482010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.